

"Notre journal, totalement indépendant, défend depuis 1912 les droits de la femme"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 46

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SUISSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

21 novembre 1964 - N° 46

52^e année

Rédact. responsable:

Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration

et vente au numéro:
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité:

Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement: (1 an)

Suisse Fr. 7,-
Etranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. I. 11791

Imprimerie Nationale
Genève

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

« Notre journal, totalement indépendant, défend depuis 1912 les droits de la femme »

Ce slogan exprime avec concision l'idéal de notre journal; vous le trouverez au dos du bulletin de versement encarté dans ce numéro.

Pour soutenir cet idéal, nous aimerions que vous examiniez avec attention les trois possibilités de paiement qui vous sont offertes:

1. Abonnement de soutien Fr. 15,-
2. Abonnement avec adhésion à la Fédération romande des consommatrices Fr. 10,-
3. Abonnement minimum Fr. 7,-

Un journal comme le nôtre, complètement indépendant des associations politiques, confessionnelles et économiques, est indispensable à la défense des droits féminins en Suisse; mais sa parution, très coûteuse, est financée par ses abonnés uniquement. Le comité du journal compte donc beaucoup sur la compréhension et sur l'appui de ses fidèles abonnés qui auront à cœur d'aider ainsi à équilibrer le budget en souscrivant un abonnement de soutien.

La Fédération romande des consommatrices fournit chaque mois une page utile et intéressante, et cela depuis cinq ans. Comme l'an dernier, nous vous proposons un abonnement à 10 fr. qui permet de soutenir cette association dont l'action complète la nôtre.

La rédaction et l'administration de « Femmes suisses » et du « Mouvement féministe » remercient leurs abonnés de leur aide et de leur fidélité.

(Suite en page 2)

La Fédération romande des consommatrices a cinq ans

C'est, en effet, en mars 1959 que 23 associations féminines romandes donnaient leur adhésion au mouvement lancé par quelques femmes courageuses, décidées à faire entendre la voix des consommatrices.

Mme Ariane Schmitt prenait la présidence de ce mouvement qui s'appelait alors modestement « Commission romande des consommatrices ».

En mars 1964, la CRC comptait 80 associations (parmi lesquelles 8 associations suisses) dont 33 vaudoises, 16 genevoises, 10 neu-

Des brochures

destinées à guider l'acheteuse, à l'aider dans ses problèmes familiaux:

Les ventes au rabais et les soldes
Comment nourrir une famille et le bien nourrir avec 2 fr. par jour et par personne

Combien dois-je dépenser pour nourrir sainement ma famille? dues à la plume d'une maîtresse ménagère, Mme Haag

Enfin, dernière venue et contenant les premiers tests sur denrées alimentaires parus en Suisse, la brochure « Quelle huile, quelle graisse comestible choisir? », véritable cours pratique avec analyses comparatives.

la radio, les prix indicatifs des fruits et légumes de saison, ceci depuis l'automne 1962.

En 1963, la FRC a mis sur pied une émission télévisée: « Ménagères à vos marques! » qui passe le vendredi soir à 20 heures, dans « Carrefour ». Pendant l'hiver 1963-1964, huit émissions radiophoniques ont été consacrées aux problèmes des acheteurs.

Relations avec les producteurs

La défense et l'information des consommateurs, si elle se veut objective, entraîne d'innombrables démarches et vérifications. C'est ainsi que les représentantes de la FRC ont visité quatorze fabricques, un grand magasin, deux écoles professionnelles de vendeuses,

fait une enquête auprès de trente entreprises pour la seule question des dates sur les emballages de produits à faible conservation, engagé de nombreuses discussions et correspondances au sujet des produits laitiers, de la commercialisation des fruits, de la composition de certaines denrées alimentaires, de l'étiquetage indicatif notamment des conserves, de la politique des prix et des méthodes publicitaires de certaines entreprises, des normes de qualité de la viande.

Interventions auprès des autorités.

La FRC s'est efforcée de concrétiser les vœux des acheteurs en prenant contact avec les autorités compétentes. Elle a fait des démarches auprès des autorités communales de Lausanne, cantonales de Genève, concernant l'heure d'ouverture des magasins. A Genève, des représentantes de la FRC ont été désignées pour faire partie d'une commission étudiant cette question.



Mme Schmitt

Enumérer les tâches accomplies, c'est donner la perspective d'une activité. Mais ce qu'on ne peut exprimer dans une telle énumération, c'est le courage, l'énergie et le dévouement de celles qui furent les premières à l'œuvre.

Aller de l'avant face au doute, à l'indifférence, à l'ironie, quand ce n'était à l'hostilité. Répartir entre quelques-unes les démarches, les interventions, tout le travail matériel. Expliquer les raisons d'être de ce mouvement, le premier en Suisse. Susciter la compréhension, la collaboration. Elaborer des programmes, des brochures d'information en pesant les mots... et les frais! C'était réaliser un travail de pionnières, passionnant certes, mais combien épuisant pour ces femmes qui l'accomplissaient en marge de leurs occupations familiales et professionnelles.



Mme Bonardelly

Lorsque, dans quelques années, la protection des consommatrices sera devenue une réalité de tous les jours, il ne faudra pas oublier ce qu'on doit à cette première équipe et surtout à celle qui en fut l'âme et l'animatrice: Mme Ariane Schmitt, sa première présidente.

châteloises, 7 jurassiennes et 4 fribourgeoises, plus 220 membres individuels.

Elle devint alors Fédération romande des consommatrices et, dans le courant de cette année, Mme Renée Bonardelly prenait la relève de Mme Schmitt comme présidente.

Le bilan de ces cinq années d'activité, vous le trouverez un peu plus loin, au bas de cette page. Il est impressionnant, si l'on songe qu'il a été réalisé avec des moyens plus que modestes et sans aucun appui officiel jusqu'en 1964.

Bilan d'activité

Des enquêtes

sur la consommation des produits laitiers les bons et les primes les habitudes des acheteuses: les heures de fermeture des magasins des comparaisons de prix dans vingt-deux localités différentes de Suisse romande et pour vingt-sept produits alimentaires

un sondage d'opinion concernant la vente des abricots et des poires Williams l'étiquetage indicatif des textiles.

Ces enquêtes ont permis aux consommateurs d'exprimer leurs plaintes ou leurs vœux, d'orienter les interventions de la FRC.

Les journées annuelles d'information

toujours très fréquentées et où furent traités les thèmes suivants:

L'étiquette
Les traitements que subit la viande, Lausanne 1960

La conservation des aliments
L'indication de la date d'emballage des aliments, Neuchâtel 1961

La publicité commerciale
Les heures de fermeture des magasins, Genève 1962

L'étiquetage des textiles
L'acheteuse face à la hausse des prix, Fribourg 1963

Huiles et graisses comestibles
Les ententes de prix favorisent-elles la vie chère?

Chacune de ces journées a donné lieu à des exposés présentés par les spécialistes des questions traitées et à des débats animés entre représentants des producteurs et distributeurs et les consommatrices.

De nombreux cours et conférences

ont été donnés en Suisse romande, sur la laine, les denrées alimentaires, les textiles, les produits de lessive, les lissus de coton.

Les cours organisés sur la connaissance de la viande ont rencontré un vif succès.

L'Université populaire de Moutiers a organisé, avec le concours de la FRC, un cours sur l'information des consommateurs.

De nombreux exposés ont été faits dans les associations féminines.

La FRC reste à disposition de tous les groupes et associations qui désirent de tels exposés pour renseigner leurs membres.

Presse, radio, télévision

Depuis septembre 1960, chaque mois dans « Femmes suisses », la FRC a pu offrir aux lectrices et à ses membres une « Page de l'acheteuse » où sont présentées des comparaisons de prix, poids et qualité de produits alimentaires courants, et des informations intéressantes spécialement les consommatrices. Cette page permet aussi aux lectrices d'apporter leurs problèmes et de poser des questions auxquelles la FRC s'efforce de répondre.

La presse romande en général accueille volontiers les articles et communiqués de la FRC.

Emissions: sur la demande de la FRC, l'Office de contrôle des prix donne une fois par semaine à

SOMMAIRE

Page 4: Le travail de l'Alliance internationale des femmes - Logement, alimentation, lutte contre la misère

Page 2: Encore la viande - Les boules à laver

Page 3: Elle fait voter une loi sur la tuberculose - La providence des sourds

Page 5: L'architecte - Dînette sur roulettes - Résolution des femmes indiennes

Page 6: Le travail à temps partiel - Croquis du jour

NOUS NE POURRONS PAS VOTER LE 6 DÉCEMBRE

La cuisine fédérale sans cuisinières

L'additif constitutionnel soumis à l'approbation du peuple comporte trois points: contrôle des loyers, caisse de compensation des prix du lait et des produits laitiers, contrôle des prix de marchandises de première nécessité destinées au marché intérieur, tous trois vestiges de notre économie de guerre.

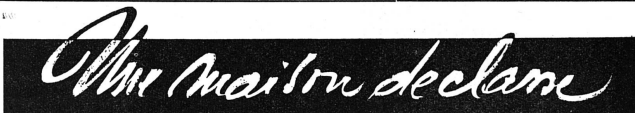
Tout cela nous regarde, car ces mesures touchent le budget familial. Et pourtant nous n'avons rien à dire. On continue à refuser le droit de donner leur avis aux ministres d'intérieur que sont les femmes dans leur foyer!

L'additif constitutionnel prévoit de maintenir pour deux ans encore le contrôle des loyers dans cinq grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Genève) et leurs banlieues et, dès l'expiration de ce délai, soit à fin 1966, de le remplacer par une surveillance des loyers qui s'exercera partout ailleurs dès le 1er janvier 1965.

Le Conseil fédéral pense qu'il est temps de prévoir un certain assouplissement de contrôle et de favoriser la libre formation des prix, spécialement dans le domaine des loyers et des produits laitiers, tout en instituant une surveillance destinée à empêcher une hausse démesurée.

On peut se demander quelle différence est faite entre « contrôle » et « surveillance ». Il est possible de l'exprimer brièvement en disant que la notion de contrôle est fondée sur l'interdiction sous réserve d'autorisation, tandis que la surveillance est basée sur l'autorisation sous réserve d'interdiction. Ainsi, toute hausse de loyer (actuellement interdite s'il n'intervient pas d'octroi d'augmentation généralisée) devra, si l'additif est approuvé, être adressée en même temps au locataire et

(Suite en page 6)



consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine



34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25.62.00